



## Gérants d'une SCI familiale

-----  
Par Mikel

Bonjour!

Mon épouse (64 ans) et moi-même (78 ans) sommes gérants à 50/50 d'une SCI familiale qui est propriétaire d'une villa correspondant à notre habitation principale.

Nous payons tous les mois le remboursement de l'emprunt qui a permis de financer ce bien.

Dans un document administratif de demande d'aide à domicile pour les personnes âgées, je dois cocher une case :

Le demandeurs est:

- 1) propriétaire de sa résidence principale
- ou 2) locataire de sa résidence principale

Je ne pense être dans aucun de ces 2 cas ? Comment répondre pour ne pas faire une erreur de déclaration ?

-----  
Par anastasialeg

Bonjour !

Ta situation est particulière, et c'est vrai qu'aucune des cases proposées ne correspond exactement à ton cas. En tant que gérant d'une SCI familiale, tu n'es ni propriétaire en nom propre, ni locataire au sens classique du terme.

Dans ce type de formulaire, l'idéal est :

? soit de cocher "Propriétaire", car en tant qu'associé de la SCI, tu es indirectement propriétaire du bien ;

? soit d'ajouter une précision dans un commentaire ou une note explicative à côté de la case cochée : "Résidence principale détenue par une SCI dont nous sommes les gérants et associés à 50% chacun."

Si tu veux être certain de la bonne déclaration, tu peux aussi contacter l'organisme qui gère cette aide pour expliquer la situation.

Bon courage dans tes démarches !

-----  
Par Mikel

Merci beaucoup pour cette réponse !

Cordialement, MD

-----  
Par Mikel

Merci beaucoup pour cette réponse !

Cordialement, MD